

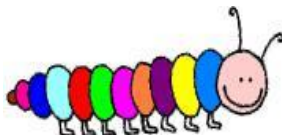


Centre Social

28 Boulevard Joseph Rosselli

69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

04/74/06/49/80 - accueil@csbelleville.com



Règlement de fonctionnement 2024-2025

Accueil Collectif de Mineurs

Les 1000 pattes

Ce règlement de fonctionnement a pour but de faciliter le bon déroulement de l'accueil des enfants et de leur famille.

L'Accueil de Loisirs les 1000 pattes est une structure pouvant accueillir des enfants scolarisés âgés de 2 à 12 ans le mercredi et durant les vacances scolaires (sauf 1 semaine aux vacances de Noël) habitant Belleville-en-Beaujolais ou Taponas.

Dans le cadre plus général des projets Social et Familiales agréés par la CAF du Rhône, l'Accueil de Loisirs s'appuie sur un projet pédagogique, qui développe l'autonomie, la responsabilisation, la citoyenneté et l'accès aux loisirs pour tous. Nous donnons de l'importance à la sécurité des enfants, au savoir vivre ensemble à travers la diversité des animations.

L'équipe d'animation proposera aux enfants un programme d'activités varié et distrayant : activités manuelles, sportives, jeux extérieurs, cuisine...





Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est valable de juillet 2024 à fin juin 2025.

Les pièces obligatoires à fournir pour constituer ce dossier sont :

- Fiche sanitaire
- Fiche individuelle de renseignements
- Copie des vaccinations
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- Numéro CAF ou dernier avis d'imposition pour le calcul du quotient familial.

En cas de modification de situation, nous devons impérativement être informés.



Horaires d'accueil

	HORAIRES
Accueil le matin	7h30 à 9h00
Inscription matin seulement	De 11h30 à 12h
Inscription matin + repas	De 13h30 à 14h
Inscription après-midi seulement	De 13h30 à 14h
Retour aux familles	De 17h00 à 18h30



Lieux d'accueil (*bâtiment en travaux à reconfirmer*)

Pour les enfants des écoles maternelles et jusqu'au CE2 inclus

Centre Social, 28 Boulevard Joseph Rosselli

69200 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS.

Pour les enfants des CM1 et CM2

Ecole élémentaire Jean Macé, 12 rue Francis Popy

69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS.



Repas / Goûter

Les repas sont livrés par un traiteur (RPC) dont les menus sont établis par un diététicien.

Différents régimes alimentaires sont proposés, vous pourrez le choisir sur la fiche de renseignements.

Le goûter est pris en charge par l'accueil de loisirs.



Santé

Les enfants doivent être à jour de leurs vaccinations obligatoires (DTP).

Les familles sont tenues d'informer la Direction de l'Accueil de Loisirs en cas de maladie contagieuse de leur enfant ou de la présence de poux. Dans le premier cas et pour les maladies nécessitant l'éviction, la Direction ne pourra pas accueillir les enfants concernés afin d'éviter tout risque épidémique, ou sanitaire.

Aucun traitement, y compris homéopathique, ne sera administré sans ordonnance. Celle-ci devra préciser la posologie et la durée du traitement. Il est demandé aux parents, dans la mesure du possible, de répartir la prise des médicaments matin et soir.

Si l'état de santé de l'enfant nécessite la mise en place d'un PAI (projet d'accueil individualisé), les parents sont tenus d'informer la Direction lors de l'inscription.



Facturation

Pour les vacances :

Une date butoir vous sera précisée lors de l'ouverture des inscriptions.

Après confirmation de votre inscription par mail, le montant sera disponible et pourra vous être communiqué à l'accueil. Passée cette date et sans règlement complet de votre part, votre inscription ne sera plus valable.

La facture est mensuelle, elle sera éditée en fin de mois.

Pour les mercredis :

Votre facture mensuelle vous est envoyée par mail (ou donnée en main propre) tous les mois. Elle devra être réglée **avant le 15 de chaque mois.**

Possibilité d'un prélèvement mensuel ou d'un paiement par virement.

Les frais bancaires relatifs à un rejet de prélèvement ou de virement à l'initiative de la famille, seront refacturés aux parents.

Tout retard de paiement vous sera rappelé au bout de deux semaines sauf motif grave et justifié. Deux factures non payées entraînent une radiation, après examen de la situation par les services dédiés.

Une adhésion familiale annuelle de 9.00€ obligatoire vous sera demandée ainsi qu'une cotisation annuelle d'1€ par enfant pour les vacances seulement.



Absence

En cas d'absence il est impératif de prévenir par téléphone au :

***07.82.79.58.13 pour les enfants de 6-10 ans (du CP au CM2)**

***07.49.91.61.72 pour les enfants de 3-5 ans. (enfants de maternelles).**

Seules les absences pour maladie et justifiées par une attestation du médecin pourront être déduites de votre facture.

Le justificatif devra être fourni dans les 2 jours suivant l'absence.



Annulation

Pour les mercredis :

Possibilité d'annuler une réservation mercredi avant le 20 du mois précédent, par mail à l'adresse suivante : inscriptionmercredis@csbelleville.com ou directement à l'Accueil en remplissant le document prévu à cet effet. Exemples : pour annuler un mercredi d'octobre, le dernier délai est le 20 septembre. Pour le mois de novembre jusqu'au 20 octobre...

Pour les vacances :

Pour les vacances aucune annulation ne pourra s'effectuer après la date butoir des règlements.

- **Gestion de la liste d'attente des enfants les mercredis :**

À partir du 10 de chaque mois, les familles peuvent envoyer un email maintenir leur souhait d'accueil.

L'email doit être envoyé à l'adresse : inscriptionmercredis@csbelleville.com

Les familles doivent inclure les informations suivantes dans leur email :

- Nom et prénom de l'enfant
- Période et formule souhaitée pour l'inscription (journée, matin, après-midi, repas).

Traitement des demandes :

- Les emails reçus seront traités par ordre de réception.
- Les demandes seront examinées et les places disponibles seront attribuées en fonction de la disponibilité.



Table ronde

Des tables rondes sont organisées régulièrement entre professionnels et parents.

L'objectif principal de ces tables rondes est de favoriser l'échange d'informations, d'idées et de points de vue entre les parents dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs, et les professionnelles.

Cela peut permettre de mieux comprendre les besoins des enfants, les attentes des parents, et d'identifier des pistes d'évolution ou des solutions alternatives aux éventuels problèmes rencontrés dans le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.

Elle a lieu 1 fois par trimestre environ. Une garde d'enfants gratuite est organisée afin de faciliter la participation des parents.



Sieste

Nous organisons une sieste pour les plus petits, mais elle est ouverte à tous les enfants, y compris les plus grands, s'ils en ressentent le besoin. Nous demandons aux familles de nous informer lors de l'accueil si leur enfant y participera.

Chaque enfant aura un drap et/ou une couverture individuelle et nominative fournis et lavés par le Centre. Le doudou est également le bienvenu.



Tarifs

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial (CAF ou MSA) de janvier 2024.
Tout changement doit être signalé par la famille.

Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	½ Journée avec repas	½ Journée sans repas
< 300 €	3,95	3,39	3,74	3,17
301 à 500	4,19	3,61	3,84	3,27
501 à 620	5,08	4,52	4,52	3,95
621 à 720	7,34	6,49	5,65	4,80
721 à 820	8,47	7,35	6,21	5,08
821 à 920	9,59	7,91	6,78	5,08
921 à 1050	11,86	9,59	7,91	5,65
1051 à 1200	13,00	10,16	8,47	5,65
1201 à 1400	15,25	12,43	9,60	6,78
1401 à 1600	15,83	13,00	10,17	7,35
1601 à 9999	16,38	13,56	10,73	7,91



Encadrement

L'enfant est accueilli par une équipe d'animation composée d'un personnel qualifié au sens de la réglementation en vigueur relative aux accueils collectifs de mineurs. Les animateurs sont soit titulaires (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou d'un certificat ou diplôme équivalent, les directions sont titulaires (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de directeur (BAFD) ou d'un diplôme équivalent.

Les mercredis, l'encadrement des enfants nécessite un animateur pour 10 enfants de moins de six ans et un animateur pour 14 enfants de plus de six ans. Durant les vacances, il est prévu un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Il ne peut y avoir moins de 50% d'animateurs diplômés et plus de 20% d'animateurs non diplômés.



Vivre et agir ensemble

Chacun, les enfants comme les adultes, est tenu de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades. De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un enfant qui n'est pas le leur, et à respecter la quiétude des enfants en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

En cas de non-respect répété des règles de vie par l'enfant, les parents seront avertis. L'association se réserve le droit d'interrompre sa participation si le comportement de celui-ci peut porter préjudice au fonctionnement de l'accueil ou mettre en péril la sécurité des autres participants.

Le non-respect des horaires par la famille peut entraîner également une exclusion temporaire de l'enfant.

Une radiation ou désinscription n'entraîne pas le remboursement des journées non consommées.



Communication

Avec votre accord sur la fiche de renseignements de votre enfant, le Centre Social peut vous informer des différents événements organisés dans les divers secteurs par e-mail.

L'adresse de contact de l'accueil est accueil@csbelleville.com

Concernant l'Accueil de Loisirs, différentes boîtes mail sont disponibles en fonction de vos demandes :

- ➔ inscriptionmercredis@csbelleville.com pour tout ce qui concerne les mercredis,
- ➔ inscriptionvacances@csbelleville.com pour les vacances scolaires.

La responsable du Secteur Enfance, Samia Ben Alaya est disponible pour toute autre demande à l'adresse enfance@csbelleville.com

L'inscription d'un enfant à l'accueil de loisirs implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur par la famille ou le représentant légal de l'enfant.

Chaque famille s'engage à respecter le présent règlement intérieur qui prend effet dès l'inscription de l'enfant.